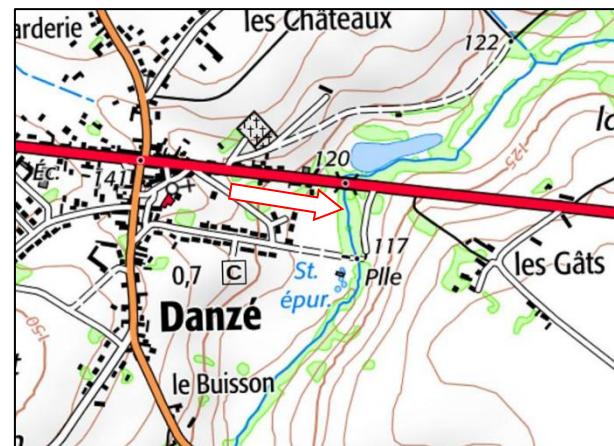


CONTINUITÉ LEGÈRE A DANZÉ SUR LE BOULON

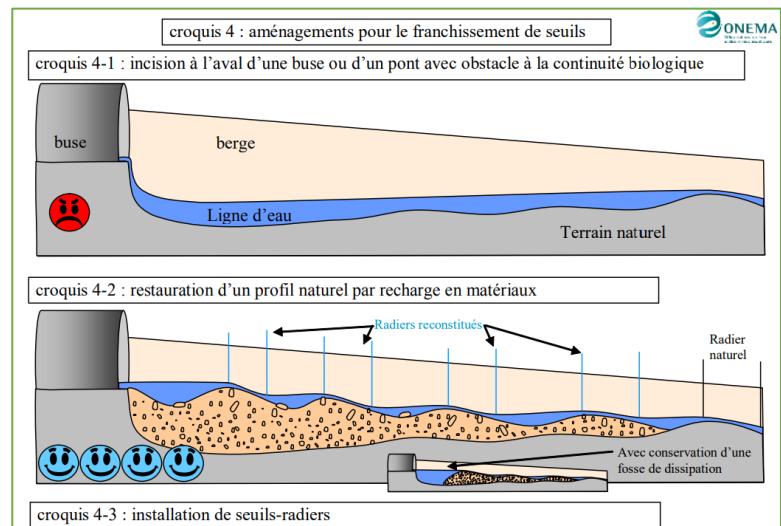
Localisation : Ces travaux concernent cinq seuils sur le Boulon, deux en amont de la D357 au niveau de l'étang et trois seuils en aval de la route, au niveau du lavoir communal.

Problématique du site : Les différents seuils provoquaient une hauteur moyenne de 50cm chacun, ce qui impliquait un envasement important et la prolifération de cyanobactéries chaque année.



Descriptif des travaux et technique utilisée :

Les seuils ont été arasés et une recharge en sédiments du fond de la rivière a été utilisée pour conserver les niveaux d'eau, notamment pour l'enrobage du pont de la départementale. La taille des matériaux a été déterminée par ceux présents naturellement dans le fond de la rivière.



Période de travaux : août 2021

Présentation des bénéfices observés : Les différents seuils ne présentent plus aucune chute et le niveau d'eau a été conservé par endroit afin de préserver le génie civil. La présence de truite sauvage a été observée à plusieurs reprises pour la période hivernale.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Territoires vendômois (CATV)

Partenaires financiers de l'opération :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%) – Région Centre-Val de Loire (20%)



Avant travaux



Après travaux